DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE DE MATOUGUES 51 510 MATOUGUES

2 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr





CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE FEVRIER Du 07 au 11 avril 2025

La commune de Matougues organise un centre de loisirs pour les vacances d'avril, sur le thème « POP ART ».

Encadrée par Nathalie, notre directrice, une équipe d'animateurs accueillera les enfants à partir de 3 ans (scolarisés en 2024-2025).

Pour tout renseignement, merci de contacter exclusivement :

- Nathalie, directrice du centre, au 07 87 06 65 91
- Le secrétariat de mairie au 03 26 70 99 26
- Par e-mail : <u>mairie.matougues@wanadoo.fr</u>

Important : L'école ne dispose pas des informations nécessaires pour répondre à vos questions.

Inscriptions au Centre

Les inscriptions au centre se dérouleront en mairie le **mercredi 12** mars 2025, de 17h à 19h.

Le dossier d'inscription est également disponible en téléchargement sur le site matougues.fr. Une fois complété, il pourra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le mardi 11 mars 2025, avant 12h.

Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus acceptées.



Horaires et tarifs par enfants de Matougues, Aulnay sur Marne, Villers le Châteaux, Champigneul-Champagne et Jalons

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres		
Pour une semaine						
9h-12h et 14h-17h	44 €	55 €	72 €	80€		
Par jour						
Garderie du matin de 7h30 à 9h00	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€		
Repas à la cantine et sortie	5€	5€	5€	5€		
Garderie du soir de 17h à 18h30	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€		

Horaires et tarifs par enfants des communes extérieurs

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres		
Pour une semaine						
9h-12h et 14h-17h	121€	132€	149€	157€		
Par jour						
Garderie du matin de 7h30 à 9h00	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€		
Repas à la cantine et sortie	5€	5€	5€	5€		
Garderie du soir de 17h-18h30	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€		

CAF 1 : coefficient familial inférieur à 680 €

CAF 2 : coefficient familial supérieur ou égal à 680 € et inférieur à 900 €

CAF 3 : coefficient familial supérieur ou égal à 900 €

Dossier à fournir Une fois par an pour une année scolaire

- CAF : le n° allocataire et l'attestation du Quotient Familial
- MSA : le n° allocataire et la notification de réduction
- La fiche sanitaire et la copie du carnet de santé
- N° de police d'assurance Responsabilité civile et extra-scolaire de l'année

Dossier à fournir

- Le bulletin d'inscription, dûment complété (la section Ressortissant MSA, CAF, Autres – doit impérativement être remplie).
- Un chèque de caution correspondant au montant total, libellé à l'ordre du Trésor Public.